

Autorisation de droit à l'image

Dans le cadre des activités de l'école d'arts plastiques, la ville de Mer vous demande l'autorisation pour la collecte et la diffusion de photos de votre enfant. Celles-ci pourront être diffusées dans le cadre des activités de l'école d'arts plastiques, les plaquettes d'information concernant l'école d'arts plastiques, le magazine municipal, le site internet, le réseau social facebook de la ville, dans la presse locale, lors d'expositions organisées par l'école d'arts plastiques.

Je, soussigné/e responsable légal de

autorise

n'autorise pas

la ville de Mer à publier les photos de mon enfant dans le cadre des activités de l'école d'arts plastiques, les plaquettes d'information concernant l'école d'arts plastiques, le magazine municipal, le site internet, le réseau social facebook de la ville, dans la presse locale, lors d'expositions organisées par l'école d'arts plastiques.

Si vous souhaitez retirer votre consentement, vous pouvez nous contacter à tout moment ; il est cependant précisé que ce retrait ne vaut que pour l'avenir.

Fait à Mer le/..... /.....

Signature

La ville de Mer traite les données collectées dans la présente autorisation et celles relatives à votre image, sur la base de votre consentement. Ces données ne sont accessibles qu'au personnel habilité de la ville de Mer ; elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers. Ces données seront conservées pour une durée de 5 ans.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter :

Ville de Mer
Emeline SAUVAGET
9, rue Nationale
41500 MER

Le délégué à la protection des données (DPO)

GIP RECIA
dpo@recia.fr

Si après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).